

Amendement 5

Sabine Lösing, Marie-Christine Vergiat, Patrick Le Hyaric, Takis Hadjigeorgiou, Neoklis Sylikiotis, Sofia Sakorafa, Javier Couso Permuy
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport**A8-0039/2015****Elmar Brok**

Rapport annuel de la haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au Parlement européen
2014/2219(INI)

Proposition de résolution**Paragraphe 1***Proposition de résolution*

1. souligne la tragique détérioration de *l'environnement de sécurité autour de l'Union européenne*, et en particulier dans son voisinage immédiat, *où l'ordre international fondé sur le droit ainsi que la stabilité et la sécurité de l'Europe sont mis à l'épreuve à un niveau sans précédent depuis le début de l'intégration européenne*; *souligne la transformation permanente de l'ordre politique mondial*;

Amendement

1. souligne *que l'Union européenne ne prend pas en considération son rôle négatif et aggravant* dans la tragique détérioration de *la situation*, en particulier dans son voisinage *méridional et oriental* immédiat; *demande une révision très poussée de la politique extérieure de l'Union, notamment sa stratégie à l'égard de son voisinage méridional et oriental, dans le cadre du réexamen actuel de la politique européenne de voisinage (PEV); demande à l'Union d'établir une nouvelle structure régissant les relations avec les pays et régions relevant de cette politique, afin de contribuer à leur développement et d'y promouvoir l'emploi et l'éducation, et invite l'Union à s'abstenir de conclure des «accords d'association» ayant pour principal objectif la création de zones de libre-échange qui servent les intérêts des entreprises européennes*;

Or. en

Amendement 6

Sabine Lösing, Marie-Christine Vergiat, Patrick Le Hyaric, Takis Hadjigeorgiou, Neoklis Sylikiotis, Sofia Sakorafa, Javier Couso Permuy
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport**A8-0039/2015****Elmar Brok**

Rapport annuel de la haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au Parlement européen
2014/2219(INI)

Proposition de résolution**Paragraphe 3***Proposition de résolution*

3. estime que les priorités de la politique étrangère *et de sécurité de* l'Union européenne sont les suivantes:

- *protéger les valeurs et les intérêts de l'Europe et faire appliquer l'ordre politique et juridique en Europe, et restaurer et préserver ainsi la paix et la stabilité,*
- *accroître la contribution de l'Union européenne à la défense territoriale de ses États membres et améliorer la sécurité de ses citoyens en renforçant ses capacités de défense contre les menaces auxquelles elle est confrontée, notamment le terrorisme, les trafics d'armes et de drogues et la traite des êtres humains,*
- *favoriser la sécurité, la démocratisation, l'état de droit et le développement économique et social dans les pays du voisinage de l'Union,*

Amendement

3. estime que les priorités de la politique étrangère de l'Union européenne sont les suivantes:

- *contribuer au maintien de la paix et de la stabilité ainsi qu'à la sauvegarde des droits fondamentaux et des droits de l'homme par la mise en place d'une politique étrangère pacifique et civile, conforme au droit international et non discriminatoire;*
- *améliorer et renforcer le système de contrôle par l'Union européenne des exportations d'armes, soutenir le TNP et favoriser le désarmement nucléaire;*
- *éradiquer la pauvreté, apporter une aide humanitaire, instituer une réelle démocratisation, promouvoir le développement économique et social et les objectifs du millénaire pour le développement, favoriser l'équilibre des relations économiques, le commerce équitable et la répartition équitable des ressources et des richesses dans les pays*

– assumer un rôle moteur dans la résolution des conflits, notamment grâce à des ***opérations de maintien ou d'imposition de la paix au titre de la PSDC,***

– renforcer, à l'échelle mondiale et en collaboration avec ses partenaires, un ordre politique, économique et financier pluraliste qui obéisse à des règles, notamment le respect de l'état de droit et des droits de l'homme, ***et***

– ***améliorer les structures internes et les méthodes de travail de l'Union afin de renforcer sa résistance et de lui permettre d'exploiter tout son potentiel d'acteur mondial;***

du voisinage de l'Union ***et dans le monde;***

assumer un rôle moteur dans la résolution ***diplomatique et pacifique*** des conflits, notamment grâce à des ***initiatives de médiation ainsi qu'à des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR);***

– renforcer, à l'échelle mondiale et en collaboration avec ses partenaires, un ordre politique, économique et financier pluraliste qui obéisse à des règles, notamment le respect de l'état de droit et des droits de l'homme,

Or. en

Amendement 7

Sabine Lösing, Marie-Christine Vergiat, Patrick Le Hyaric, Takis Hadjigeorgiou, Neoklis Sylikiotis, Sofia Sakorafa, Javier Couso Permuy
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport**A8-0039/2015****Elmar Brok**

Rapport annuel de la haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au Parlement européen
2014/2219(INI)

Proposition de résolution**Paragraphe 9***Proposition de résolution*

9. estime que le Conseil et la Commission, *avec la coopération active des États membres, doivent veiller à la cohérence:*

– des politiques intérieures et extérieures de l'Union, dont la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) ainsi que les politiques de voisinage, de commerce, de développement, d'aide humanitaire et dans les domaines de la justice et des affaires intérieures, de l'énergie, de l'environnement, de la migration, etc.,

– des politiques de l'Union et de ses États membres;

Amendement

9. estime que le Conseil et la Commission *devraient réexaminer la version actuelle de la stratégie soi-disant globale, qui revient en fait à subordonner tous les domaines d'intervention – tels que les politiques de voisinage, de commerce, de développement, d'aide humanitaire ainsi que dans les domaines de la justice et des affaires intérieures, de l'environnement et de la migration – à la PESC et à la PSDC et, partant, aux intérêts purement géostratégiques de l'Union;*

Or. en

Amendement 8

Sabine Lösing, Marie-Christine Vergiat, Patrick Le Hyaric, Takis Hadjigeorgiou, Neoklis Sylikiotis, Sofia Sakorafa, Javier Couso Permuy, Inês Cristina Zuber
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

A8-0039/2015

Elmar Brok

Rapport annuel de la haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au Parlement européen
2014/2219(INI)

Proposition de résolution**Paragraphe 18***Proposition de résolution*

18. *souligne l'importance primordiale de la défense collective assurée par l'OTAN pour ses membres; exhorte les États membres à renforcer d'urgence leur capacité à contribuer à la défense territoriale, à engager davantage de ressources et à prendre au sérieux la méthode de mutualisation et de partage en intensifiant leur coopération, afin de bâtir des synergies; souligne que tous les États membres doivent bénéficier du même niveau de sécurité, conformément à l'article 42, paragraphe 7, du TUE; souligne qu'une politique étrangère crédible de l'Union doit être appuyée par des capacités de défense adéquates des États membres et une politique de sécurité et de défense commune (PSDC) efficace; estime que la PSDC est une composante importante de la défense et de la sécurité européenne, à laquelle elle contribue sous différentes formes, notamment en encourageant la création d'une base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE), en favorisant la coopération en matière de développement de capacités de défense, et en intervenant directement dans les zones de crise par l'intermédiaire de ses missions civiles et de*

Amendement

18. *condamne le renforcement offensif de la stratégie militaire de l'OTAN et le redéploiement de ses forces militaires en Europe orientale et dans les États membres de l'OTAN, la mise sur pied de la force «fer de lance», la création de la force de réaction ultra-rapide et la stratégie d'encerclement de la Russie; dénonce l'élargissement de l'OTAN jusqu'aux frontières de la Fédération de Russie; rejette vigoureusement l'intention du nouveau gouvernement ukrainien de demander l'adhésion à l'OTAN, qui viendrait s'ajouter à la politique de confrontation avec la Fédération de Russie et aggraverait la menace pesant sur la stabilité de la région et la sécurité dans le monde; s'oppose fermement à la défense des intérêts du complexe militaro-industriel (CMI) et au soutien qu'il reçoit, au renforcement de la coopération en matière de défense, à la coopération entre l'Union et l'OTAN et à la fusion entre la sécurité intérieure et la sécurité extérieure;*

ses opérations militaires; souligne par conséquent la nécessité d'approfondir davantage la PSDC en collaboration avec l'OTAN; rappelle que l'Union européenne est partenaire de l'OTAN et que les stratégies de l'une et de l'autre doivent se compléter; souligne le rôle important de la coopération en matière de défense de la sécurité entre l'Union et ses partenaires tels que l'ONU, l'OTAN, l'Union africaine et l'OSCE; salue l'attachement de la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité pour les questions de défense, eu égard notamment à son rôle de présidente des réunions du Conseil «Affaires étrangères» dans sa configuration réunissant les ministres de la défense;

Or. en

Amendement 9

Sabine Lösing, Marie-Christine Vergiat, Patrick Le Hyaric, Takis Hadjigeorgiou, Neoklis Sylikiotis, Sofia Sakorafa, Javier Couso Permuy, Inês Cristina Zuber
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

A8-0039/2015

Elmar Brok

Rapport annuel de la haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au Parlement européen
2014/2219(INI)

Proposition de résolution**Paragraphe 21***Proposition de résolution*

21. *estime que les récentes attaques terroristes dans des pays de l'Union démontrent qu'il est de plus en plus difficile de séparer la sécurité intérieure de la sécurité extérieure, et demande aux États membres et aux institutions de l'Union de mieux coordonner leurs efforts dans ces domaines; demande aux États membres d'intensifier le partage de renseignements en matière de sécurité et d'utiliser les dispositifs existants de coordination au niveau européen; demande le renforcement de la coopération en matière de lutte contre le terrorisme dans les relations de l'Union avec les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, notamment par la formation et le renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité, le partage d'informations et l'échange de bonnes pratiques; invite l'Union européenne et ses États membres à tout mettre en œuvre pour renforcer la coopération internationale destinée à prévenir et à combattre le terrorisme, et souligne le rôle important que doit jouer l'ONU dans ce domaine;*

Amendement

21. *rejette l'importance primordiale accordée aux «solutions» militaires dans les politiques antiterroristes, qui aboutissent à un grand nombre de formations militaires et de programmes d'aide dont se servent les groupes terroristes et les régimes autoritaires pour renforcer leurs capacités militaires et paramilitaires et, partant, leurs mesures répressives; rappelle que toute mesure de sécurité, y compris en matière de lutte contre le terrorisme, devrait être conçue de manière à garantir le respect du droit international et de la charte de l'ONU ainsi que des libertés fondamentales, qu'elle doit pleinement respecter l'état de droit et les obligations découlant des droits fondamentaux, notamment dans le domaine de la vie privée et de la protection des données, et qu'elle doit toujours être susceptible de recours;*

Or. en

Amendement 10

Sabine Lösing, Marie-Christine Vergiat, Patrick Le Hyaric, Takis Hadjigeorgiou, Neoklis Sylikiotis, Sofia Sakorafa, Javier Couso Permuy, Inês Cristina Zuber
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

A8-0039/2015

Elmar Brok

Rapport annuel de la haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au Parlement européen
2014/2219(INI)

Proposition de résolution**Paragraphe 31***Proposition de résolution*

31. *salue la signature, la ratification par le Parlement européen et les parlements nationaux des pays concernés, et l'application provisoire des accords d'association, dont les accords de libre-échange approfondi et complet avec la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, qui constituent une étape majeure pour la convergence politique et économique de ces pays vers l'Union; estime que ces pays devraient s'appuyer sur ce processus pour moderniser la gouvernance démocratique, renforcer l'état de droit, réformer l'administration publique et entreprendre des réformes économiques et structurelles, étapes majeures pour la convergence politique, économique, sociale et environnementale de ces pays vers l'Union; demande instamment une augmentation substantielle de l'aide politique, financière et technique apportée par l'Union pour soutenir ces réformes; exige néanmoins une stricte conditionnalité et la nécessité de garantir que les ressources dépensées seront justifiées et de parvenir à réduire la corruption; salue le déroulement et les résultats des élections législatives en Ukraine et en Moldavie qui se sont tenues*

Amendement

31. *demande la suspension des trois accords d'association (y compris leurs volets commerciaux et économiques) avec l'Ukraine, la Moldavie et la Géorgie, la révision de la politique actuelle de libéralisation, de privatisation et de libre-échange afin de privilégier un partenariat commercial et économique qui soit équitable et complémentaire et puisse assurer les trois pays et leurs peuples d'un développement économique socialement juste, équitable et durable; dénonce le fait que l'Union européenne et le FMI, grâce au «soutien financier» apporté à l'Ukraine, aient imposé des politiques d'austérité qui mènent à la destruction des droits sociaux et des droits des travailleurs, à la diminution des dépenses sociales, à de nouvelles privatisations et libéralisations dans l'intérêt des oligarques ukrainiens ainsi que des groupes économiques de l'Union européenne et des États-Unis; demande que l'intégration militaire de la Moldavie, de l'Ukraine et de la Géorgie dans les structures de la PSDC soit immédiatement stoppée et qu'elle ne soit pas liée au futur processus d'intégration au sein de l'OTAN;*

*respectivement en octobre et en
décembre 2014 dans le respect des normes
démocratiques internationales;*

Or. en

Amendement 11

Sabine Lösing, Marie-Christine Vergiat, Patrick Le Hyaric, Takis Hadjigeorgiou, Neoklis Sylikiotis, Sofia Sakorafa, Javier Couso Permuy
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport**A8-0039/2015****Elmar Brok**

Rapport annuel de la haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au Parlement européen
2014/2219(INI)

Proposition de résolution**Paragraphe 34***Proposition de résolution**Amendement*

34. soutient les sanctions adoptées par l'Union en réponse à l'agression russe contre l'Ukraine et souligne que lesdites sanctions sont évolutives et réversibles, en fonction surtout de l'application de l'accord de Minsk, mais qu'elles pourraient aussi être renforcées si la Russie ne respecte toujours pas ses obligations internationales; demande à la Commission de veiller à ce qu'elles soient appliquées de manière uniforme;

34. prie instamment l'Union européenne de mettre un terme à la politique de sanctions infligées à la Russie, qui a débouché sur une guerre commerciale dont souffrent surtout les PME, les agriculteurs et les consommateurs russes ainsi que l'Union et les pays de son voisinage oriental, dont l'Ukraine;

Or. en

Amendement 12

Sabine Lösing, Marie-Christine Vergiat, Patrick Le Hyaric, Takis Hadjigeorgiou, Neoklis Sylikiotis, Sofia Sakorafa, Javier Couso Permuy, Inês Cristina Zuber
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

A8-0039/2015

Elmar Brok

Rapport annuel de la haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au Parlement européen
2014/2219(INI)

Proposition de résolution**Paragraphe 50***Proposition de résolution*

50. est convaincu que les États-Unis sont un partenaire stratégique essentiel de l'Union et promeut, entre ces deux ensembles, une coordination plus étroite, d'égal à égal, dans le domaine de la politique étrangère européenne, de sorte que le droit international soit respecté et que des stratégies communes soient adoptées contre les problèmes qui se posent dans le voisinage de l'Union et à l'échelle mondiale; souligne le caractère stratégique du partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, qui a le potentiel d'inciter les partenaires transatlantiques à fixer des normes en matière d'emploi, de santé, d'environnement et de propriété intellectuelle, et à renforcer la gouvernance au niveau mondial; estime que l'Amérique latine est un partenaire important de l'Union européenne et qu'il convient de définir plusieurs modalités de coopération transatlantique triangulaire;

Amendement

50. rejette fermement le PTCI; estime que la conclusion de ce partenariat aboutira à une tentative marquante d'imposer un modèle mondial de libre-échange et d'investissement; est convaincu que l'un des principaux objectifs du PTCI est de renforcer le pouvoir des entreprises sur les droits démocratiques à l'échelon international et national et d'asseoir et de confirmer, au-delà des volets commerciaux du partenariat, l'Union et les États-Unis dans leurs statuts de bloc géopolitique répondant à une stratégie d'hégémonie; souligne que le PTCI profitera principalement aux grandes entreprises et aura des répercussions économiques, environnementales et sociales négatives sur les travailleurs, les populations et les PME dans l'Union européenne et aux États-Unis; demande à l'Union européenne et aux États-Unis de suspendre immédiatement les négociations du partenariat transatlantique de commerce et d'investissement; est convaincu qu'ils devraient désormais, à travers leur politique commerciale, veiller à ce que les relations commerciales multilatérales soient viables et équitables;

Or. en

AM\1053339FR.doc

PE552.217v01-00

FR

Unie dans la diversité

FR